

	<p style="text-align: center;">VILLE DE SHANNON Province de Québec</p> <p style="text-align: center;">USAGE CONDITIONNEL UC2026-90066</p>
---	--

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 juillet 2026**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2026-90066**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du 2, rue King, lot 4 368 266, dans la zone H-6, vise l'exercice d'un usage complémentaire de travail à domicile de type bureau administratif. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un usage complémentaire de travail à domicile est un usage conditionnel dans la zone H-6. Par conséquent, cet usage doit être autorisé par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 juillet 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DE JUIN 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie